À la une



et les gendarmes ? ». Le prévenu n'a pas trouvé d'argument pour expliquer son acte.

Le procureur de la République a fustigé son comportement, qualifié de « terrifiant » et a requis une annulation de permis avec interdiction de le repasser dans un délai de six mois et la confiscation de la BMW 335

L'avocat émet un doute

L'avocat du chauffard a soulevé un problème de taille : « Cette BMW 335 a été mise en circulation en 2006. Je peux vous certifier que ce modèle de véhicule ne peut pas techniquement dépasser les 245 km/h. Il y a un doute réel sur la vitesse retenue. De plus, l'infraction a été relevée 1 kilomètre à peine après un radar automatique qui, au passage du véhicule ne s'est pas déclenché ».

Reconnu coupable, l'étudiant a été condamné à une annulation de permis de conduire, qu'il ne pourra pas repasser dans un délai de six mois, 600 € d'amende, à la confiscation de son véhicule et 147 € de frais de justice.